



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230417-2023_03_043-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023
Délibération n° 2023-03-043
Remplace la délibération n°2023-03-029 à la suite d'une erreur matérielle

Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « OM »

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 19

Nombre de votants : 26

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU,
M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

L'exécution du budget 2022 du budget annexe OM se résume comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230417-2023_03_043-DE

Section de fonctionnement

DEPENSES	Budget 2022	CA 2022
011 Charges à caractère général	1 966 193,69	1 896 161,73
012 Charges de personnel	120 000,00	118 180,62
65 Autres charges courantes	18 650,00	18 502,33
66 Charges financières	3 000,00	2 680,70
67 Charges exceptionnelles	47 000,00	45 999,51
	2 154 843,69	2 081 524,89
+ Dotation aux amort.	74 250,00	74 113,21
+ Virement à la section d'inv.	19 904,00	-
	2 248 997,69	2 155 638,10

RECETTES	Budget 2022	CA 2022
70 Produits des services	1 890 650,00	1 918 471,03
74 Dotations et participations	201 000,00	184 064,78
75 Autres produits courants	113 000,00	198 763,70
77 Produits exceptionnels	-	1 544,97
002 Excédent de fonct. reporté	35 297,69	-
	2 239 947,69	2 302 844,48
+ Amortissement subventions	9 050,00	9 016,97
	2 248 997,69	2 311 861,45

Section d'investissement

DEPENSES	Budget 2022	CA 2022
21 Immo corporelles	254 089,00	247 945,28
op° construction déchèterie	87 040,00	86 549,29
16 Remb. capital des emprunts	65 000,00	63 374,72
001 Déficit d'inv. reporté	139 375,83	-
	545 504,83	397 869,29
040 Amortissement subventions	9 050,00	9 016,97
	554 554,83	406 886,26

RECETTES	Budget 2022	CA 2022
10 Dotations, et réserves	165 402,83	209 170,61
op° construction déchèterie	294 998,00	244 718,52
	460 400,83	453 889,13
+ Dotation aux amort.	74 250,00	74 113,21
+ Virement de la sect° fonct.	19 904,00	-
	554 554,83	528 002,34

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe OM sont les suivants :

BUDGET ANNEXE OM	
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 155 638,10
Recettes	2 311 861,45
Résultat de l'exercice	156 223,35
Résultat antérieur reporté	35 297,69
Résultat de clôture 2022 - à affecter	191 521,04
Section d'investissement	
Dépenses	406 886,26
Recettes	528 002,34
Résultat de l'exercice	121 116,08
Résultat antérieur reporté	- 139 375,83
Résultat de clôture 2022	- 18 259,75
Restes-à-réaliser :	
RAR en dépenses	-
RAR en recettes	-
solde	-

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022, rendu par le comptable du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2023,

Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Considérant que M. Pascal MARGERIN, premier vice-président, a assuré la présidence de la séance lors du retrait de la Présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe OM de la Communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230417-2023_03_043-DE

Article 2 : RECONNAIT la sincérité des restes-à-réaliser,

Article 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 4 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

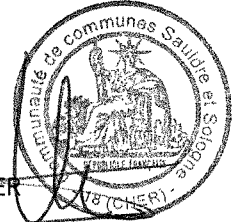
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.

